



il y a
une
église
dans ma
vie!

**A moi de la
faire vivre**

Demande de modification du montant prélevé sur mon compte

Je souhaite modifier le montant et/ou la fréquence de ma contribution régulière au Denier de l'Eglise.

Désormais ma participation sera de :€ par mois trimestre semestre an

M^{me} M^{lle} M

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : [][][][][] Ville :

E-mail :

Nom de la paroisse bénéficiaire :

Signature

(obligatoire)

Les coordonnées de ma banque

à ne compléter qu'en cas de changement d'agence
et dans ce cas renvoyez avec un RIB

Nom de l'Agence :

Adresse :

Code postal [][][][][]

Ville :

Les données recueillies sont nécessaires au traitement de votre don et à l'émission de votre reçu fiscal. Conformément à la Loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de radiation sur simple demande écrite à l'ADP, 7 rue Saint-Vincent 75018 Paris.

Vos coordonnées ne seront jamais communiquées à des organismes extérieurs.

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier le montant des avis de prélèvement présentés par l'Association Dociésaine de Paris en faveur de ma paroisse.

Je reste libre d'arrêter mon soutien à tout moment sur simple lettre adressée à l'Association Dociésaine de Paris 7, rue Saint Vincent - 75018 Paris ou à ma paroisse.

Bénéficiaire : ASSOCIATION DIOCESAINE DE PARIS

Numéro national d'émetteur : 393-939

www.catholique-paris.fr



Code : DF084





il y a
une
église
dans ma
vie!

Si vous êtes imposable, Faites profiter votre paroisse de votre déduction fiscale

Pour un don mensuel de	Pour un don trimestriel de	Soit un coût annuel de	Coût réel après déduction fiscale
10 €	30 €	120 €	40,80 €
30 €	90 €	360 €	122,40 €
50 €	150 €	600 €	204 €
100 €	300 €	1200 €	408 €

Calculez combien vous coûte réellement votre participation au Denier

**A moi de la
faire vivre**

66 % du montant de votre soutien financier est déductible de votre impôt sur le revenu dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Merci pour votre généreux soutien.
Vous recevrez en début d'année un reçu fiscal récapitulatif de vos dons de l'année écoulée.